

# **MOTION DE LA FÉDÉRATION ANARCHISTE ADOPTÉE AU 79<sup>ème</sup> CONGRÈS - MERLIEUX, LE 22 AOÛT 2021 - DES LIBERTÉS ENCORE ET TOUJOURS MENACÉES...**

Le climat social est à l'inquiétude: une crise sociale, une crise sanitaire, une crise économique... Surfant sur le malaise sociétal, l'État en profite pour renforcer l'appareil sécuritaire et répressif afin de satisfaire un électoral toujours plus conservateur.

Depuis le mouvement des *Gilets jaunes*, les forces de l'ordre macronien ont toute latitude pour réprimer avec virulence les manifestations, et les mutilations furent nombreuses. Les ministres de l'Intérieur successifs déclarent soutenir et couvrir les comportements des forces de répression.

Certains propos sont insultants à l'égard des victimes. Pendant ce temps, le reste du gouvernement regarde ailleurs, tout comme la classe politique parlementaire.

La manipulation est *En Marche*: l'action coordonnée du pouvoir et des médias aboutit à une insécurité dans les esprits et permet de faire adopter des lois et des décrets liberticides en toute quiétude.

Il est ainsi possible de renforcer le contenu des fichiers d'individus «*sous contrôle*». Personne ne s'en offusque. Les organisations qui ont attaqué le décret devant le Conseil d'État ont perdu.

Nous assistons à la robotisation du contrôle des populations: les algorithmes, la géolocalisation, le contrôle des messageries, les drones, la vidéo-surveillance, et maintenant le QR-code... Tout un arsenal technologique et juridique transforme insensiblement nos États dits de droit en États policiers, et nos sociétés réputées libres en société de la peur, où la suspicion suspend la solidarité et fait de l'hospitalité un délit pénal.

Le dispositif législatif s'est largement développé durant cette crise. L'arbitraire policier s'est épanoui. Les libertés des simples individus sont bien faibles devant les juges.

La Fédération anarchiste avait dénoncé la proposition de loi dite «*de sécurité globale*», notamment le célèbre article 24 visant à interdire les images des forces de l'ordre en pleine action, et plus généralement le dispositif qui donnait sans contrôle, des pouvoirs exorbitants aux policiers municipaux. Le Conseil constitutionnel a eu une position curieuse: il a déclaré inconstitutionnel le contenu de l'article 24 reformulé, mais il a admis d'autres dispositions liberticides. C'est tout le texte qui porte atteinte aux libertés publiques et qu'il faut supprimer.

Il s'agissait d'une tactique consistant à inscrire dans un texte une énormité juridique qui sera évidemment annulée pour faire passer le reste tout aussi dangereux.

Récemment, le Conseil d'État, saisi du *Schéma national du maintien de l'ordre*, en a remis en cause certaines dispositions. Même tactique qu'au Conseil constitutionnel, on annule le plus gros pour faire passer le reste. Ainsi la «*nasse*» est supprimée pour le moment car trop attentatoire aux libertés.

Quatre dispositions visant la liberté d'informer sont aussi annulées. Restons prudents, quantité de dispositions annulées réapparaissent dans d'autres textes, les rédacteurs profitant de l'absence de vigilance. Dans les mois qui viennent, élections présidentielles et législatives obligent, face à la montée des extrêmes droites, la classe politique professionnelle, droite et gauche confondues, fera assaut de mesures restrictives et attentatoires aux libertés publiques. La Fédération anarchiste prendra toute sa place dans la lutte contre l'établissement d'un État toujours plus policier et réactionnaire.